



Explication du report à nouveau

Par **Julien sauvat**, le **01/11/2018** à **19:21**

Bonsoir,

Tout d'abord merci d'avance du temps que vous prendrez pour me répondre.

Je me présente, Julien Sauvat, 21 ans.

Je travaille actuellement dans l'entreprise familiale depuis maintenant 4 ans, mon père commence à prendre de l'âge et me laisse de plus en plus de responsabilités, c'est pour ce fait que je m'informe chaque jour sur diverses questions que je me pose qui ont un rapport proche ou éloignées avec l'entreprise.

En ce moment c'est la comptabilité et bien que j'ai pu apprendre les bases de la lecture d'un bilan, je bloque depuis une semaine sur le report à nouveau.. Je m'explique

Je feuilletais le bilan de 2017 quand j'ai aperçu une somme conséquente dans le report à nouveau, en conséquence je suis allé sur internet pour comprendre ce qu'était le report à nouveau, jusque ici tout va bien.

Quelques jours plus tard, lors d'une discussion avec mon père, je lui ai demandé qu'es ce qu'il comptait faire vis à vis du report à nouveau car comme dit plus haut la somme est importante.

Dès lors il m'explique que cet argent il ne le possède pas, il a le compte courant de l'entreprise avec notre disponibilité et c'est tout.

Il me conseille d'appeler notre comptable.

Le lendemain à la première heure j'appelle donc celui-ci en lui demandant de m'aider à clarifier ce qu'est le report à nouveau.

Il m'explique donc vulgairement parlant que c'est une somme qui regroupe les amortissements, l'actif immobilisé ect..

Ne m'arrêtant pas à une simple réponse, je replonge sur internet et si j'interprète bien les choses le report à nouveau représente à mon sens le bénéfice que les associés n'ont ni décidé de prendre en dividendes ni de le placer en réserve.

Or je comprends aussi que le report à nouveau sert potentiellement à combler des futures dettes.

Le problème est que je n'arrive pas à clarifier la nature de ce report à nouveau, est-ce de la liquidité ? ou est-ce un mélange vulgairement parlant " fictif " dont on ne peut pas disposer pour par exemple rembourser une dette de x euros (disponibilités).

Je m'excuse d'avance pour cette petite histoire pour finalement une petite question mais cela fait deux semaines que je me creuse la tête pour trouver une réponse que je n'ai toujours pas.

Cordialement
Julien Sauvat